Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-2025_75-DE

Département Ille-Et-Vilaine
**Commune de Noyal Sous Bazouges**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26/11/2025

| Date de la convocation |
|---|
| 21/11/2025 |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 8 | 8 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 8 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/11/2025

L'an 2025, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

**Présents** : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher, THÉBAULT Fabrice

**Excusé :** LAUNAY David

**Absents :** MARCHAL Gilles et VAUGEOIS Dominique

**Secrétaire de séance** : THÉBAULT Fabrice

## 2025/75 – Destruction des archives : devis

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'élimination règlementaire des archives côtées « EL » est nécessaire. Il rappelle que la destruction d'archives est réglementée par le Code du Patrimoine et qu'avant toute destruction il convient de rédiger un procès-verbal d'élimination à transmettre au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine pour visa règlementaire et obligatoire.

Actuellement, 1,8ml d'archives (soit 18 boites) côtées « EL » de 2020 à 2026 seront à détruire dès le 1er janvier 2026. Il est possible de recourir à des entreprises ou des associations spécialisées dans ce domaine.
Dans ce cadre, La Poste propose un service de destruction par la société Recygo en mettant à disposition un chariot (maximum 30 boites) qui sera ensuite récupéré par l'entreprise pour procéder à la destruction des documents. Elle fournira ensuite un certificat de destruction.

Monsieur le Maire présente le devis n°Q139639 pour cette prestation qui s'élève à 195,50€ HT soit 234,60€ TTC et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis n°Q139639 pour la mise à disposition d'un chariot pour destruction des archives par la société Recygo, pour un montant de 195,50€ HT soit 234,60€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis n°Q139639 et tout document s'y rattachant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander au préalable l'autorisation au directeur des Archives départementale d'Ille-et-Vilaine pour visa règlementaire et obligatoire via un procès-verbal d'élimination

**Secrétaire de séance :**
**Fabrice THÉBAULT**

**Pour copie conforme :**
**Le Maire, Bertrand MALLET**